

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020
COMPTE-RENDU**

Présents

Alain SUTRA, Marie Thérèse BAULU, Martine SERRANO, Alexandre BERMAND, Nadège DENJEAN, Bastien PITARRESI, Marie Hélène BOUDENNE, Alain MANENC, Ginette CHALONS, Jean MACIEL, Elisabeth BOUSQUIÉ, Philippe RODRIGUEZ, Floria GENTIL, Georges LAGUERRE, Antoine VINHAS, Fabien QUERCI, Marie Josée DELCROIX, Florence CORTES, Antoine VINHAS, Elisabeth BOUSQUIÉ.

Procurations

Stéphanie FORNASARI à Alain MANENC, Emile CEBRIAN à Alexandre BERMAND, Fiona BOUTTIER à Elisabeth BOUSQUIÉ, Rachid KHOJANE à Alain SUTRA.

Madame Nadège DENJEAN a été désignée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 4 ET 10 JUILLET 2020

Aucune observation à formuler.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

II- CRÉATION DE 3 POSTES D'ANIMATEURS

Le Maire rappelle la délibération en date du 4 Juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la politique jeunesse pilotée par la collectivité par le biais de l'Espace Initiative Locales.

Il rappelle les démarches préalables entreprises pour le recrutement de 3 animateurs qui a requis l'avis favorable du Comité Technique.

Il informe le Conseil Municipal de l'invitation d'Alain TOMEIO, directeur de l'E.I.L lors d'une prochaine séance pour la présentation des orientations et du projet destinés à la jeunesse.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

Le Maire remercie le Conseil Municipal pour ce vote à l'unanimité qui traduit la volonté de relancer le secteur jeunesse.

III- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite au 1^{er} janvier 2021 d'un agent du service technique. Afin de procéder au recrutement d'un agent pour son remplacement, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint technique.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

IV- MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES CATÉGORIES A – B – C

Le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services qui explique qu'il s'agit de mettre à jour le tableau d'attribution du régime indemnitaire suite à l'actualisation de l'organigramme.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

V- **ADHÉSION A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISSION FACULTATIVE DE CONSEIL EN ORGANISATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le service des Ressources Humaines peut être amené à se rapprocher du Centre de Gestion de l'Ariège en matière de conseil statutaire. Le Directeur Général des Services donne l'exemple de l'accompagnement du Centre de Gestion dans le cadre de la reprise de l'activité jeunesse de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Le Maire donne lecture de la convention.

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

VI- **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIÈGE POUR L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PPRN.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une étude de vulnérabilité sur le bassin du Parc de la Préhistoire, dans le cadre de la révision du PPRn. Il indique que cette étude va permettre de préciser les données concernant le risque d'inondation d'une partie de ce secteur et de prévoir, le cas échéant, des aménagements pour y remédier.

Le Maire précise qu'après consultation et avis de DDT (Direction Départementale Territoriale), c'est le bureau d'étude HYDRETUDES qui a été choisi pour réaliser la mission pour un montant de 12 595 € HT.

Pour financer cette étude, le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège

Il propose le plan de financement suivant :

Coût de l'étude : 12 595 € HT

- Conseil Départemental de l'Ariège (50%)	6 297.50 €
- Autofinancement (50%)	6 297.50 €

Pour	23	Contre	/	Abstention	/
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

VII- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DANS LE CADRE DU FIPD**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 18.12.2018, le Conseil Municipal avait acté la réalisation d'un projet de renforcement de réseau en raison du manque de performance des caméras actuelles et l'installation de deux nouvelles caméras au sein du groupe scolaire du Pradelet, lieu de nombreuses incivilités matérielles commises hors période scolaire.

Le Directeur Général des Services précise qu'il a eu l'information ce matin même d'une dotation de 15 000 € pour cette installation.

Pour	21	Contre	/	Abstention	2
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

Le Maire complète en disant qu'il était sceptique sur l'existence de caméras dans la ville mais qu'il reconnaît maintenant toutefois leur utilité. Il précise également qu'il a fait le choix de ne pas les visionner.

Alexandre BERMAND fait remarquer que pour d'autres communes ce type d'installation est incontournable. C'est un phénomène de société qui rassure et que même si la solution n'est pas idéale, elle rassure.

VIII- **DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il ne comprend pas la démarche consistant à lister les dépenses qui peuvent être imputées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » mais qu'il faut la faire approuver par le Conseil Municipal.

Il donne lecture des dépenses à imputer sur le compte 6232.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

IX- **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER JULES ROUSSE**

Le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 6143-5 du Code de la Santé Publique, de désigner un représentant de la commune au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Jules ROUSSE.

Le Maire se porte candidat à cette fonction.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

X- **RÉPARTITION DES CHARGES SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Le Maire explique au Conseil Municipal le principe de la répartition des charges scolaires sur l'année scolaire N-1 et le mode de calcul de celles-ci.

Il précise qu'une réunion avec les communes concernées par les charges scolaires est organisée pour vérifier les listes des enfants scolarisés sur Tarascon, le calcul des charges et les montants supportés par chaque commune.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XI- **CRÉATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES
CRÉATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Maire rappelle les commissions qui ont déjà été créées et qu'il est de fait président de toutes les commissions. Il propose la création des commissions telles que Travaux – Cadre de Vie - Règlement Intérieur - Foires et Marchés et souhaite qu'il y ait un élu de l'opposition dans chacune d'elles de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil Municipal.

DÉSIGNATION DES MEMBRES

COMMISSION TRAVAUX

Lionel KOMAROFF – Antoine VINHAS – Bastien PITARRESI – Jean MACIEL – Alain MANENC – Rachid KHOIJANE – Marie Josée DELCROIX – Georges LAGUERRE.

COMMISSION CADRE DE VIE

Alexandre BERMAND – Stéphanie FORNASARI – Lionel KOMAROFF – Jean MACIEL – Marie Josée DELCROIX – Marie Hélène BOUDENNE – Philippe RODRIGUEZ – Florence CORTES.

COMMISSION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nadège DENJEAN – Alexandre BERMAND – Florence CORTES

COMMISSION FOIRES ET MARCHÉS

Ginette CHALONS – Alain MANENC – Fabien QUERCI

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

BUDGET PARTICIPATIF BANAT – VIEILLE VILLE

Le Maire explique qu'il est important d'entamer une démarche sur ces 2 lieux faisant partie de Tarascon.

Le projet va permettre à des citoyens de se prendre en charge et faire quelques propositions.

Le Maire explique qu'il serait souhaitable d'avoir 2 élus par secteur pour mettre en place le groupe.

Il fait les propositions suivantes :

Pour la Vieille Ville : Jean MACIEL et Alexandre BERMAND

Pour BANAT : Marie Thérèse BAULU et Florence CORTES

Le Conseil Municipal valide les propositions du Maire.

XII- RETROCESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur David LEON, propriétaire du magasin SUPER U a déposé un permis d'aménager en mars 2020, portant sur la création d'un lotissement commercial (CŒUR ARIÈGE).

Le bureau d'études qui a conçu les plans du permis d'aménager s'est rendu compte que la parcelle Section C n°795 d'une surface de 39 m² appartenant au domaine privé de la commune de Tarascon située en limite cadastrale, était en partie intégrée au projet.

Monsieur David LEON a demandé à se porter acquéreur de ladite parcelle.

Cette opération contribuant au développement des activités commerciales et au renforcement d'une dynamique de territoire, le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle à l'euro symbolique.

Il précise cependant que cette cession a fait l'objet d'une consultation préalable de France Domaine.

La vente à l'euro symbolique est conditionnée par la mise à disposition d'un emplacement réservé à la commune pour la valorisation de son patrimoine.

Monsieur Lionel KOMAROFF demande de quel type de panneau il s'agit. Le Maire répond qu'il est un peu trop tôt pour répondre.

Monsieur Alexandre BERMAND souligne le travail à faire sur ce fameux rond-point qui aurait vocation à donner de l'attractivité avec le centre-ville. Le flux de véhicules serait ralenti et permettrait ainsi une fluidité favorisant l'entrée en ville.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XIII- **DESAFFECTION ET DECLASSEMENT EN VUE DE LA VENTE DU BIEN APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Florian RESPAUD souhaite se porter acquéreur de la place qui se trouve devant son restaurant où sont implantées les 2 structures dédiées à son activité de restauration.

Il informe le Conseil Municipal que Monsieur RESPAUD est d'accord pour l'acquisition au prix de 15 000 €.

Préalablement, la mairie a demandé l'avis de France Domaine dont l'évaluation est de 11 000 €.

Le Maire explique les raisons de cette différence : occupation presque illicite d'un espace qu'il convient de régulariser.

Le Maire rappelle que le maximum est fait pour aider les commerçants de la ville et qu'une terrasse est un atout pour un commerce en période de COVID-19.

Madame Florence CORTES demande s'il y a la possibilité de faire payer la redevance d'occupation du domaine public.

Le Maire répond que la collectivité a fait le choix de ne pas mettre en place cette redevance afin de ne pas pénaliser les commerçants, favorisant ainsi le développement de leur activité.

Monsieur Georges LAGUERRE demande s'il ne serait pas préférable de louer le domaine public plutôt que de le vendre.

Le Maire répond qu'il s'agit dans ce cas précis pour Monsieur Florian RESPAUD de renforcer sa surface commerciale et de pérenniser son commerce.

Monsieur Fabien QUERCI demande s'il y a une possibilité de faire un étage, le Maire lui répond que l'hôtel est fermé.

Pour 20	Contre /	Abstention 3
----------------	-----------------	---------------------

XIV- **QUESTIONS DIVERSES**

- **BULLETIN MUNICIPAL**

Compte-tenu de la scission au sein de l'opposition, le Maire leur demande de s'accorder pour l'utilisation de la demi-page.

- **RÉUNIONS DE QUARTIERS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des réunions de quartiers sont organisées chaque année. Compte-tenu de la COVID-19 et pour rester en contact avec les concitoyens, ces derniers vont recevoir un courrier pour poser leurs questions par écrit ou par internet, en attendant de pouvoir se réunir à nouveau.

- **EXPRESSION SUR SUJET NON MAÎTRISÉ**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier concernant le projet d'INTERMARCHÉ aura lieu le Lundi 28 Septembre à 18h en réunion privée avec les représentants d'INTERMARCHÉ, afin que tout le monde ait le même niveau d'information. La seule personne autorisée à assister à la réunion sera l'agent de la mairie en charge de l'urbanisme.

Un vote à bulletin secret aura lieu à l'issue de la réunion dans le cadre de l'intérêt général.

Le Maire portera la décision issue du vote à la CDAC.

Madame Florence CORTES signale qu'elle sera auditionnée dans le cadre de la CDAC programmée le 30 septembre prochain.

Monsieur Georges LAGUERRE demande si l'information donnée par le Maire fait office de convocation. Le Maire lui répond que oui dans la mesure où il ne s'agit pas d'une réunion officielle du Conseil Municipal.

Madame Florence CORTES demande s'il y a un projet de Conseil des Jeunes dans le cadre de la reprise du secteur Jeunesse.

Le Maire répond qu'à ce jour priorité est donnée à la structuration de l'outil, que les projets seront abordés en 2021 et que le secteur jeunesse étant une priorité de la mairie, un conseil municipal de jeunes sera créé conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale.

Madame Florence CORTES demande si la foire du 30 septembre est maintenue. Le Maire répond que même malgré le contexte de la COVID-19, il s'agit d'une foire commerciale sans animations et que dans ce cas elle est effectivement maintenue.

Madame Florence CORTES demande s'il y a de nouvelles mesures liées à la COVID-19. Le Maire répond qu'il est d'accord avec la Préfète de l'Ariège qui a pris de nouvelles mesures, notamment pour la pratique de certains sports. Malheureusement, il déplore le manque de concertation et de cohérence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h 20.

**Le Maire,
Alain SUTRA**



**La secrétaire de séance,
Nadège DENJEAN**